



Communiqué de presse

Aix en Provence, le 15 mai 2013

THEOLIA: chiffre d'affaires du premier trimestre 2013



Chiffre d'affaires du premier trimestre 2013

Depuis le 31 janvier 2013, THEOLIA consolide dans ses comptes la société allemande Breeze Two Energy, qui détient et exploite pour son propre compte 337 MW éoliens, dont 311 MW situés en Allemagne et 26 MW situés en France. Le chiffre d'affaires consolidé de THEOLIA présenté ci-après intègre donc Breeze Two Energy sur 2 mois.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe THEOLIA s'élève à 23,1 millions d'euros pour le premier trimestre 2013, incluant Breeze Two Energy à compter du 31 janvier 2013, en hausse de + 16 % par rapport au premier trimestre 2012.

ACTIVITÉS ÉOLIENNES				Activité non- éolienne (3)	Total consolidé
(en milliers d'euros)	Vente d'électricité pour compte propre	Exploitation	Développement, construction, vente		
THEOLIA hors Breeze Two Energy	13 431	1 742	925	128	16 226
Breeze Two Energy	6 916 (1)	-	-	-	6 916
Total premier trimestre 2013	20 347 (2)	1 742	925	128	23 142
Premier trimestre 2012 publié	14 734	2 062	2 875	250	19 921
Variation	+ 38 %	- 16 %	- 68 %	- 49 %	+ 16 %

⁽¹⁾ Pour les mois de février et mars 2013.

Le chiffre d'affaires de l'activité Vente d'électricité pour compte propre s'élève à 20,3 millions d'euros pour le premier trimestre 2013, incluant Breeze Two Energy à compter du 31 janvier 2013, en hausse de + 38 % par rapport au premier trimestre 2012. Hors Breeze Two Energy, le chiffre d'affaires de cette activité a atteint 13,4 millions d'euros, en recul de 9 % par rapport au premier trimestre 2012. L'Allemagne a, en particulier, été pénalisée par des conditions de vent nettement moins favorables au premier trimestre 2013 qu'au premier trimestre 2012.

⁽²⁾ Incluant Breeze Two Energy à compter du 31 janvier 2013.

⁽³⁾ Hors activités Environnement.

Au 31 mars 2013, les capacités installées pour compte propre atteignent 644 MW, incluant Breeze Two Energy, contre 304 MW au 31 mars 2012.

L'activité Vente d'électricité pour compte propre, adossée à des contrats de vente d'électricité sur 15 à 20 ans, bénéficie d'un chiffre d'affaires récurrent et de marges significatives sur le long terme. Cette activité sécurisée représente 88 % du chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2013.

Le **chiffre d'affaires de l'activité Exploitation** s'établit à 1,7 million d'euros pour le premier trimestre 2013, en recul de 16 % par rapport au premier trimestre 2012. L'activité Exploitation a également été pénalisée par des conditions de vent moins favorables au premier trimestre 2013 qu'au premier trimestre 2012 en Allemagne.

Au 31 mars 2013, les capacités exploitées pour compte de tiers atteignent 625 MW, contre 599 MW au 31 mars 2012.

Le chiffre d'affaires de l'activité Développement, construction, vente s'établit à 0,9 million d'euros pour le premier trimestre 2013, conformément à la réduction du rythme des cessions mise en œuvre par le Groupe. Ainsi, THEOLIA n'a cédé, au cours du premier trimestre 2013, qu'un projet en phase initiale de développement situé en Allemagne, alors que le Groupe avait vendu un parc en exploitation de 1,5 MW en Allemagne au cours du premier trimestre 2012.

L'**Activité non-éolienne** enregistre un chiffre d'affaires de 128 milliers d'euros pour le premier trimestre 2013, généré par le parc solaire situé en Allemagne.

2

Informations financières sur Breeze Two Energy

Breeze Two Energy a enregistré un chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros pour les mois de février et mars 2013.

En 2012, le chiffre d'affaires de Breeze Two Energy s'est élevé à 46 millions d'euros, pour un EBITDA de 31,6 millions d'euros.

La charge d'amortissement s'est élevée à 27,3 millions d'euros en 2012, en normes locales. Elle inclut un amortissement dégressif sur 16 ans des parcs situés en Allemagne et un amortissement linéaire sur 20 ans des parcs situés en France.

Les parcs éoliens détenus et exploités par Breeze Two Energy ont été financés par une émission obligataire, réalisée en 2006, selon trois catégories :

- Les obligations A, dont le nominal initialement émis s'élève à 300 millions d'euros, bénéficient d'un taux d'intérêt annuel de 5,29 % avec une échéance en 2026 ;
- Les obligations B, dont le nominal initialement émis s'élève à 50 millions d'euros, bénéficient d'un taux d'intérêt annuel de 6,11 % avec une échéance en 2016 ; et
- Les obligations C, dont le nominal initialement émis s'élève à 120 millions d'euros, bénéficient d'un taux d'intérêt annuel de 12 % avec une échéance en 2026.

Les remboursements du nominal et des intérêts des obligations sont soumis à deux échéances annuelles, en mai et en novembre.

Depuis l'émission, les remboursements du nominal et des intérêts des obligations A ont toujours été honorés. En revanche, Breeze Two Energy n'a pas été en mesure d'honorer les échéances de remboursement des obligations B et C tel que prévu dans l'échéancier initialement établi. Seule une partie des échéances des obligations B ont été honorées. Le montant dû au titre des obligations C est augmenté des intérêts non payés dans les comptes de Breeze Two Energy.

Au 31 décembre 2012, la dette figurant au bilan de Breeze Two Energy inclut :

- les montants du nominal restant à rembourser, soit respectivement 226,2 millions d'euros, 32,1 millions d'euros et 120 millions d'euros pour les obligations A, B et C, pour un total de 378,3 millions d'euros ;
- les intérêts courus entre l'échéance de novembre 2012 et le 31 décembre 2012, soit 4,1 millions d'euros cumulés pour les obligations A, B et C; ainsi que
- les intérêts liés aux obligations C non payés, soit 84,5 millions d'euros ;
- soit un total de 466,9 millions d'euros.

La trésorerie de Breeze Two Energy s'élève à 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2012. La situation financière nette de Breeze Two Energy s'élève ainsi à 445,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Il est rappelé que, en tenant compte d'un prix d'acquisition des 70 % des obligations C et des différents droits attachés de 35,5 millions d'euros, la valeur d'entreprise de Breeze Two Energy ressort à 309 millions d'euros, représentant la somme des montants restant à rembourser pour les obligations A et B, et de la valeur de l'obligation C reflétée dans la transaction.

L'intégralité de la dette de Breeze Two Energy n'impactera cependant pas le bilan de THEOLIA. En particulier, THEOLIA détenant 70 % des obligations C, 70 % du nominal et 70 % des intérêts à payer relatifs aux obligations C seront neutralisés en consolidation. De plus, la Société évaluera, au 31 décembre 2013, la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Les remboursements des obligations A, B et C et de leurs intérêts sont exclusivement liés aux cash-flows dégagés par l'exploitation des parcs.

Pour financer cette transaction, THEOLIA a contracté un crédit vendeur de 34 millions d'euros, à échéance 2026.

Breeze Two Energy rencontre des difficultés à honorer ses remboursements du fait du décalage entre les prévisions initiales de génération de cash-flows et les cash-flows réellement dégagés par l'exploitation. THEOLIA a pour objectif d'améliorer la gestion opérationnelle des parcs éoliens de Breeze Two Energy, afin d'en augmenter les cash-flows générés.

Prochain rendez-vous

THEOLIA réunira ses actionnaires en assemblée générale le 21 juin 2013 à Aix-en-Provence.

À propos de THEOLIA

THEOLIA est un producteur indépendant d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays : l'Allemagne, la France, le Maroc et l'Italie. Au total, le Groupe exploite 1 269 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

CONTACT

Elodie Fiorini
Communication & Relations Investisseurs

Tél: +33 (0)4 42 906 596 elodie.fiorini@theolia.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 90 846 529,20 €

Siège social : 75 rue Denis Papin - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél: +33 (0)4 42 904 904 - Fax: +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com

THEOLIA est cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO